



Les Sens de Vie

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX STAGES DE FORMATIONS LaHoChi

INFORMATIONS PERSONNELLES

Noms:

Prénoms:.....

Adresse:.....

Code Postal:

Ville:

Téléphone:

Email:.....

Acompte de 25% du montant de la prestation- Chèque à l'ordre de Mme THIAN T Olympe à envoyer à l'adresse ci-dessous au minimum 7 jours avant le stage.

Conditions générales de vente pour les formations

1. Généralités

Toute inscription est effective à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le participant ainsi que du montant total HT de l'acompte.

Tout bulletin d'inscription transmis sans paiement ou tout paiement transmis sans bulletin d'inscription ne sera par accepté.

2. Prix et modalités de paiement

Le prix du stage est à régler au moment du stage. Le paiement peut être effectué par chèque ou en espèce.

3. Réservation du stage

Les réservations sont prises en compte à la réception de l'inscription complète telle que décrite à l'article 1.

En retour il est renvoyé au stagiaire un courrier ou un mail de confirmation de sa

Olympe THIAN T

«Les Sens de Vie»

12 Boulevard Victor Schoelcher 77127 Lieusaint

06.20.48.92.53

olymp.thiant.se@gmail.com

participation au stage.

Si le seuil maximum de participants est déjà atteint à réception de l'inscription du participant, sa participation est reportée sur une autre date de stage.

Ou son inscription est annulée et son paiement d'acompte lui est restitué en intégralité. (voir les conditions d'annulation, article 5.)

4. Conditions de modification du stagiaire

Tout choix de dates est modifiable jusqu'à 15 jours avant la date du stage. Au-delà, cette date n'est plus modifiable et les conditions d'annulation s'appliquent.

5. Conditions d'annulation du stage

- Le Taux de remplissage du stage:

Les dates de stage peuvent être soumises à annulation en fonction du remplissage effectif du stage. La participation du stagiaire est reportée sur une des autres dates de stage. Ou son inscription est annulée et son paiement lui est restitué en intégralité. Aucune indemnité ne peut être exigée par le stagiaire pour d'éventuels frais engagés.

- Impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant

Le stage peut être annulé en cas d'impossibilité physique ou matérielle de l'enseignant. Dans cette hypothèse, les acomptes du stage seront remboursés. Aucune indemnité ne peut être exigée par le stagiaire pour d'éventuels frais engagés.

- Annulation par le stagiaire

Toute annulation du stage par le stagiaire doit parvenir au plus tard 7 jours avant la date du stage. Les acomptes lui sont restitués en intégralité. Passé ce délai, les acomptes seront conservés à titre de dédommagement.

- Absence du stagiaire

Toute absence au stage, le jour et à l'heure prévus, fait considérer le stage comme effectué. Le règlement du stage peut être exigé.

Fait à

Le/...../20....

J ai bien lu et compris les conditions les
CGV -Signature

Olympe THiant

«Les Sens de Vie»

12 Boulevard Victor Schoelcher 77127 Lieusaint

06.20.48.92.53

olymp.thiant.se@gmail.com